

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 23 avril 2021

Question écrite urgente

« Vaccinodrome » de Palexpo : démarche altruiste ou marché public sans appel d'offres ?

L'un des plus grands centres de vaccination contre le COVID-19 du pays a ouvert ses portes lundi 19 avril à Palexpo. Ce centre est doté de 157 compartiments individuels et il devrait être procédé à entre 3000 et 4000 vaccinations par jour en ses murs. Avec ce nouveau venu, le canton dispose désormais de 7 centres de vaccination.

Le dispositif de Palexpo a été financé par une entreprise privée qui a investi pour la mise en place de la structure et qui assume les frais de fonctionnement. L'entreprise perçoit toutefois de la Confédération 14,50 francs par acte vaccinal et est donc susceptible d'engendrer des bénéfices avec cet investissement.

Ainsi, malgré une prise en charge des actes vaccinaux par des deniers publics, la mise en place de ce centre de vaccination de grande taille n'a pas fait, à notre connaissance, l'objet d'un appel d'offres comme cela se fait généralement lors de la passation de marchés publics.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Selon quelles modalités le dispositif de vaccination situé à Palexpo a-t-il été concédé à une entreprise privée ? A-t-on procédé à un appel d'offres ?*
- 2) Selon quelles modalités cette tâche publique a-t-elle été déléguée au secteur privé ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.